

# COMMISSION ECB DU CNPN du 9 Juillet 2020

## *Avis sur le PNA<sup>2</sup> en faveur des Odonates 2020-2030*



*Faisant suite à la présentation du bilan du premier PNA Odonates qui a eu lieu en commission ECB le 22 mai 2017, la présentation de ce second PNA Odonates a été très claire, pédagogique et pertinente : ce PNA a pour objectif de faire des odonates les ambassadrices des zones humides. Cette présentation a été soumise au débat en commission ECB du 09 juillet 2020.*

*La commission ECB a tout d'abord souligné la bonne intégration de ses recommandations suite à la présentation du bilan du premier PNA, et le bon niveau de maturation de ce second PNA qui souhaite déployer des actions les plus concrètes possibles de conservation sur les différents réseaux concernés par ce groupe taxonomique inféodés aux zones humides.*

*Les questions et les remarques de la commission ECB du CNPN portent sur :*

*- La validation par le Ministère (MTE) du passage de 18 à 33 espèces entre le premier et le second PNA. Cependant, cette augmentation du nombre d'espèces est évaluée comme tout à fait justifiée puisque ces 33 espèces ont été évaluées comme menacées dans la nouvelle liste rouge des libellules de France publiée en 2016 (liste rouge permise par le travail de collecte des données lié au travail réalisé lors du premier PNA Odonates).*

*- L'ajout de plusieurs demandes liées à l'optimisation de la séquence ERC, et notamment de mesures de compensation en faveur des odonates. Par exemple, il s'agit pêle-mêle de 1) formuler des recommandations opérationnelles pour les inventaires d'odonates (calendrier et habitats cibles, nombre de jour suffisant pour la détection des espèces), de 2) mutualiser les actions de création de mares en faveur amphibiens ET des odonates, de 3) d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion proposées et d'en faire la promotion, 4) valider ou pas l'efficacité d'actions parfois proposées dans les projets (curage des bassins d'eau, reprofilage des berges...etc.).*

*o Rep : nous ajouterons ces différents points au PNA*

*- L'intérêt de s'appuyer sur les territoires et les projets structurants et celui de donner des exemples d'action en faveur des odonates qui offrent des idées des actions positives mais aussi de collaboration entre acteurs et de montages financiers*

*o Rep : cela correspond à notre volonté d'optimiser les actions positiver et de les rendre concrètement réalisables par différents types d'acteurs*

*- L'évaluation de l'animation nationale doit être sur 10 ans et pas 20 (p59)*

*o Rep : C'est une erreur qui sera corrigée.*

*- L'élargissement des propositions de formations à des publics encore non ciblés (Action 12). Il est ainsi proposé d'élargir ces formations aux élus (en charge des questions environnementale) et aux services techniques des communautés de communes ou d'agglomération.*

○ *Rep : Ok pour élargir aux élus.*

- *Le besoin de quantifier l'impact des différentes actions d'aménagement. Il s'agit de 1) quantifier l'impact des panneaux photovoltaïques provoquant la ponte de libellules par confusion visuelle avec une surface d'eau, 2) de quantifier l'impact des campagnes anti-moustiques sur les libellules, et 3) de quantifier l'impact des pesticides, insecticides et autres biocides.*

○ *Rep : La question des panneaux photovoltaïques représente des impacts que nous avons considérés comme minoritaires par rapport à la destruction des zones humides. Les autres impacts sont effectivement à considérer notamment dans les futures études sur la conservation de ce groupe taxonomique.*

- *L'impact des introductions de poissons (souvent exotiques) Action 11). Il est proposé d'ajouter 1) une campagne favorisant l'interdiction de l'introduction de poissons exotiques dans différentes zones humides stagnantes comme les mares, les bassins urbains, les lavognes caussenardes, les lacs de montagne, mais aussi les plans d'eau neufs de petite taille, les plans d'eau créés dans des mesures compensatoires, les lagunes d'épuration 2) ainsi qu'une campagne de sensibilisation d'information du grand public sur l'impact négatif des poissons exotiques (poissons rouges ou autres) sur les libellules dans ces différentes zones humides stagnantes artificielles ou naturelles (à mutualiser avec la conservation des amphibiens, 3) voire de proposer des campagnes de reconquête par les libellules des milieux artificiels et naturels.*

○ *Rep : Nous avons effectivement constaté des impacts négatifs de l'introduction de poissons exotiques sur les libellules. Nous pouvons effectivement ajouter les mesures proposées.*

- *L'anticipation des changements environnementaux sur 10 ans. Il est conseillé d'anticiper la détection des espèces venant du Sud du fait des changements climatiques, de surveiller l'impact des pollutions locales des zones humides, de favoriser les contacts avec les structures en charge du suivi des zones humides (Ramsar, MedWet, Conservatoire du littoral, OFB, etc)*

○ *Rep : La continuité de l'inventaire national permettra la détection des nouvelles espèces. Le déploiement du STELI et l'animation du réseau seront effectivement tournés vers les structures en charges du suivi des zones humides.*

- *Les contacts privilégiés avec les aires protégées. La carte des points chauds de conservation p50 permet en effet d'identifier les aires protégées concernées par ces points chauds, et de mutualiser avec celles-ci des actions de conservation. Cette carte des points chauds permet aussi d'identifier des points froids de richesse, dont la localisation est parfois surprenante au regard de l'atlas européen des libellules de Boudot & Kalkman (2015) ; ces points froids peuvent aussi correspondre à des zones sous-inventoriées et permettent de réorienter les futures prospections.*

○ *Rep : Oui, mutualisation des actions de conservation. Cependant, en l'état, la carte des points chauds telle qu'elle a été présentée ne permet pas de déduire les « points froids » sous-inventoriés, car elle ne concerne que les 33 espèces cibles du PNA.*

- *Le statut des espaces à enjeux pour la conservation des libellules (Action 9). Il est proposé de réaliser des acquisitions foncières, des mises en protections ou en ORE de ces sites, mais aussi d'articuler les différentes politiques de conservation de la SNB et des SRB pour mobiliser les actions concrètes de conservation en faveur des libellules prioritaires et de leurs habitats*

○ *Rep : Les acquisitions uniquement pour les libellules sont rares, mais les mises en protection sont plus fréquentes et elles font partie de nos projets d'actions de conservation*

- *L'orientation de la recherche scientifique sur les libellules (Action 3). Il est proposé de 1° mieux identifier la capacité de reconquête des espèces du PNA, 2) de préciser les niches écologiques notamment concernant les facteurs abiotiques (pH, nitrate et pollutions diverses, tolérance aux assèchements, 3) de caractériser les critères d'autochtonie de ces 33 espèces, 4) de déterminer l'effet des changements climatiques parfois favorables, 5) de quantifier le risque d'homogénéisation des espèces aux dépens des espèces spécialistes, et 6) de favoriser la mise en place de thèses sur ces thèmes.*

- *Rep : nous y sommes très favorables.*

*À la suite de ces débats, la Dreal des Hauts de France (porteuse de ce PNA) souligne les bons échanges avec l'animateur du PNA, le très bon déroulement, la qualité des animations et l'efficacité du premier PNA Odonates, ainsi que leur confiance dans la mise en œuvre du second PNA Odonates.*

*Eu égard au sérieux du programme proposé et des acteurs chargés du plan et sous réserve de compléments apportés au bilan liés aux questions ci-dessus, un **avis favorable unanime** des 12 membres présents ou représentés de la commission Espèces et Communautés Biologiques, est apporté à l'évaluation du Plan National d'Action en faveur des Odonates 2020-2030.*



**Michel METAIS**  
*Président de la Commission ECB*